

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Respect des langues officielles :

L'Office fédéral de la justice obtient pour la deuxième fois le « Label du plurilinguisme »

Berne, le 15 novembre 2022. L'Office fédéral de la justice (OFJ) confirme la qualité de son plurilinguisme dans les trois langues officielles que sont l'allemand, le français et l'italien, 5 ans après sa première certification. Elément indispensable d'un office fédéral en matière de politique publique, le plurilinguisme est devenu une partie intégrante de la « culture d'entreprise », grâce à la mise en place d'instruments adaptés. Le « Label du plurilinguisme » lui a été remis ce matin à Berne par les représentantes du Forum lors de l'assemblée d'automne de l'office.

Premier office fédéral à avoir obtenu le Label du plurilinguisme - italien, français, allemand -, l'OFJ, est à même de remplir son mandat avec compétence dans les trois langues officielles. Il voit dans le plurilinguisme un défi constant qui s'est encore accentué avec le télétravail, instauré depuis mars 2020. C'est donc dans un contexte difficile que l'OFJ a décidé de montrer son attachement au plurilinguisme.

Le Label mesure la qualité du plurilinguisme à trois niveaux : services et communication externe, composition et compétences linguistiques du personnel, communication interne et culture linguistique de l'entreprise.

- En matière de **communication et services externes**, l'office présente une image extrêmement plurilingue, comme c'était déjà le cas il y a cinq ans. Les langues de communication vers l'extérieur de l'OFJ sont donc clairement l'allemand, le français et l'italien.
- Les **connaissances linguistiques** restent élevées et ont même augmenté en italien.
- Concernant la **communication interne**, la sensibilité visant à traduire les informations dans les trois langues et non plus seulement en français et en allemand s'est accrue, même si tout ce qui concerne les ressources humaines existait déjà en italien, français et allemand.
- Grâce à la mise en place d'instruments pratiques tels que la création d'un comité pour la promotion du plurilinguisme, les cours d'italien, les tables de midi pour parler uniquement en italien, une Newsletter mélangeant les trois langues et la participation à la Journée des langues, la culture linguistique de l'OFJ est devenue très plurilingue.

Les collaborateurs et collaboratrices sont très conscient-e-s de l'importance du plurilinguisme au sein de leur office et sont également d'accord pour reconnaître que les italophones font les plus gros efforts pour



parler une autre langue que la leur, tant à l'interne qu'à l'externe.

Il y a eu ces dernières années une véritable prise de conscience quant à l'importance du plurilinguisme au sein de l'OFJ: le Forum du bilinguisme salue les nombreux efforts qui ont été faits et les mesures prises. Si le télétravail a freiné la communication orale entre collaborateurs et collaboratrices, l'OFJ s'est toujours employé à promouvoir son plurilinguisme et à montrer qu'il apporte incontestablement une plus-value pout toutes et tous. La richesse qu'il apporte au quotidien est néanmoins à la hauteur de la constance des efforts qu'il demande.



Bundesamt für Justiz BJ Office fédéral de la justice OFJ Ufficio federale di giustizia UFG Uffizi federal da giustia UFG

L'Office fédéral de la justice (OFJ) est compétent pour l'élaboration d'actes législatifs dans les domaines du droit public, privé et pénal. Il surveille la tenue des registres du commerce, du registre de l'état-civil et du registre foncier, veille à la bonne application du droit fédéral en matière d'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger et tient le casier judiciaire suisse. Sur le plan international, l'OFJ représente la Suisse devant les organes de la Cour européenne des droits de l'homme et dans de nombreuses organisations internationales. L'office emploie aujourd'hui plus de 300 personnes.



Le Label du plurilinguisme existe depuis 2016. Décerné par le Forum du bilinguisme de Biel/Bienne, il est destiné aux administrations et aux entreprises de toutes les régions de Suisse. Il vise non seulement à encourager et promouvoir le plurilinguisme (DE/FR/IT) dans les administrations d'utilité publique et les entreprises, à l'interne comme l'externe, mais également à sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices ainsi que les partenaires externes aux trois langues officielles de la Suisse.

Informations complémentaires :

Virginie Borel, directrice du Forum du bilinguisme, 078 661 89 75 Dominique Steiger Leuba, Déléguée au plurilinguisme, Office fédéral de la justice, 058 462 47 71